

# Convention du 21 février 1971 sur les substances psychotropes

RS 0.812.121.02; RO 1996 1752

## Champ d'application le 17 avril 2007, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Andorre*	13 février	2007 A	14 mai	2007
Angola	26 octobre	2005 A	24 janvier	2006
Bhoutan	18 août	2005 A	16 novembre	2005
Cambodge	7 juillet	2005 A	5 octobre	2005
Corée (Nord)	19 mars	2007 A	17 juin	2007
Honduras	23 mai	2005 A	21 août	2005
Monténégro	23 octobre	2006 S	3 juin	2006
Népal	9 février	2007 A	10 mai	2007

\* Réserves et déclarations

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 1996 1778 et 2004 3789. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/dbstv.html>).

